

# Communiqué de presse



Lons-le-Saunier, le 7 septembre 2016

## Le préfet du Jura réunit la cellule d'urgence « agriculture » pour un point de situation à la rentrée de septembre 2016

Le préfet du Jura a présidé ce **lundi 5 septembre 2016 à 14h30** une réunion de la cellule d'urgence « agriculture », en présence des services de l'Etat (direction départementale des Territoires, direction départementale des Finances publiques, direction départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations, Banque de France) et des acteurs du monde agricole jurassien (chambre d'agriculture, syndicats agricoles, banques, MSA, coopératives).

Cette réunion a tout d'abord permis de dresser un bilan sur la mise en œuvre du plan de soutien à l'élevage français dans le département du Jura :

- **Au titre de 2015 le fonds d'allègement des charges (FAC)**, a permis d'aider 224 dossiers au titre de l'aide nationale (610 792 euros) dont 208 dossiers ont également bénéficié d'un complément de l'Union européenne (197 650 euros) ;
- **les mesures fiscales** ont notamment permis une remise globale de 229 800 € de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TPFNB) au profit de 248 agriculteurs ; 48 agriculteurs non-éligibles au FAC mais également en situation difficile ont pu bénéficier d'une remise de 13 000 € de taxe foncière ;
- **les mesures bancaires** visant à accorder « une année blanche » à certains agriculteurs en difficulté sont prolongées jusqu'au 31 octobre 2016 et sont ouvertes sous conditions à d'autres secteurs (élevages non bénéficiaires en 2015, céréaliers et producteurs de fruits et légumes, horticulture...) ;
- **les mesures sociales** se traduisent par une prise en charge des cotisations par la MSA.
- **les mesures d'accompagnement** concernent notamment un soutien financier du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté aux exploitations en difficulté pour la réalisation d'audits technico-économiques (70% de prise en charge pour un plafond à 1 500 euros et 1 000 « chèques audit »). Par ailleurs, plusieurs catégories d'aides à la reconversion professionnelle peuvent être sollicitées par les exploitants agricoles qui souhaiteraient changer de secteur d'activité : une aide au départ et des aides à la formation professionnelle.

**PRÉFECTURE DU JURA**  
8, rue de la préfecture  
39030 LONS LE SAUNIER  
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : [prefecture@jura.gouv.fr](mailto:prefecture@jura.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr), rubrique « horaires »



@Prefet39

Enfin, à la suite de l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2016 qui reconnaît le caractère exceptionnel des intempéries ayant affecté une partie du département au cours du second trimestre 2016 (« cas de force majeure »), 53 dossiers de déclaration de modification d'assolement et 163 demandes de reconnaissance de « cas de force majeure » ont été déposés à la direction départementale des Territoires du Jura (DDT).

La réunion du 5 septembre 2016 a ensuite permis d'établir un point de situation sur les conséquences des intempéries du printemps 2016 et notamment sur les mesures fiscales décidées par le Gouvernement le 27 juillet 2016 :

- **assouplissement des conditions d'accès aux remboursements mensuels des crédits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** visant à améliorer à court terme la trésorerie des céréaliers en leur permettant de bénéficier d'un remboursement accéléré de TVA en 2016 ;
- **dégrèvement de la TFPNB** pour perte de récoltes ;
- **mesures de remise gracieuse sur demande individuelle** : délais de paiement, remises ou modérations d'impôts directs.

La réunion a également permis de présenter et d'identifier les modalités pratiques de mise en œuvre des **nouveaux dispositifs d'aide exceptionnelle adoptés par l'Union européenne, le 18 juillet 2016** :

- la France bénéficiera d'une enveloppe de crédits européens de 49,9 millions d'euros en faveur de filières d'élevage en difficultés, que le Gouvernement a décidé de doubler ;
- en outre, l'Union européenne consacra 150 millions d'euros à des dispositifs d'aide à la réduction volontaire de la production laitière.

La réunion de la cellule a enfin permis d'évoquer la mobilisation de l'avance de trésorerie remboursable (ATR), qui pourra être demandée par télédéclaration sur le site Internet : [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr) à compter du 8 septembre 2016 pour des versements à partir du 16 octobre 2016.

**PRÉFECTURE DU JURA**  
8, rue de la préfecture  
39030 LONS LE SAUNIER  
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : [prefecture@jura.gouv.fr](mailto:prefecture@jura.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr), rubrique « horaires »



@Prefet39